

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 20 janvier 2021.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue par visioconférence mercredi le 20 janvier 2021 à compter de 19h30.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Normand Boulianne (représentant Amqui)  
M. Denis Viel (représentant Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences : Mme Marie Élément (représentante Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal  
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme  
M. Steve Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Stéphane Pineault, directeur par intérim du service de développement  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2021-001      concernant la constatation du quorum et l'enregistrement et la diffusion des séances publiques de la MRC dans le contexte de la COVID-19**

Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil de la MRC et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en rendant publique les séances de la MRC de La Matapédia en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;

Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances publiques de la MRC de La Matapédia tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est unanimement résolu :

1. Que le quorum soit constaté ;
2. Que le conseil de la MRC accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence et ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2021-002      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2021**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 – Adoption
4. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme – Contrat de services pour le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
5. Communication du service de développement – Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Désignation de la direction du service de développement comme membre du comité spécial d'investissement
6. Communication du service de génie municipal – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, volet Entretien des routes locales – Année financière 2020
7. Écocentres
  - 7.1. Modification de la résolution numéro CM 2020-196 concernant l'acquisition du lot 4 064 967, cadastre du Québec - Écocentre d'Amqui (projeté)
  - 7.2. Modification de la résolution numéro CM 2020-197 concernant l'acquisition d'une partie du lot 4 810 916, cadastre du Québec, occupée par l'écocentre de Causapscal
8. Développement éolien
  - 8.1. Parc éolien Vents-du-Kempt - Partage des contributions volontaires sur TPI
  - 8.2. Partage et paiement des distributions reçues de la régie de l'énergie du Bas-saint-Laurent
9. Autorisation de dépôt au Programme d'aide d'urgence au transport collectif – Modification de la résolution CM 2020-275
10. Projet Cadets 2021 de la Sûreté du Québec – Adoption de l'entente et désignation de signataire
11. Véloroute Desjardins - Rapport des travaux d'entretien 2020 – Demande de versement de la deuxième tranche de l'aide financière provenant du MTQ – Demande de financement au MTQ relative aux travaux d'entretien 2021
12. Correspondance
13. Période de questions de l'assistance
14. Autres sujets
  - 14.1. Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 3 février 2021 à 19h30
  - 14.2.
15. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020 - ADOPTION**

Des précisions sont apportées sur les points suivants :

- 6.2 : Mandat à LGT
- 8. : Réorganisation du service de protection incendie

#### **Résolution CM 2021-003                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020**

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - CONTRAT DE SERVICES POUR LE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

#### **Résolution CM 2021-004                    concernant l'adjudication d'un contrat pour services professionnels au Bureau d'écologie appliquée pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques**

Considérant            que la MRC de La Matapédia s'est vu confier par le gouvernement du Québec la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant            que la MRC de La Matapédia doit faire appel à des experts conseils pour l'accompagner dans cette démarche ;

Considérant            qu'un tel contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 4.9 du règlement portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia pour les motifs suivants :

- Le contrat représente une dépense inférieure au seuil nécessitant un appel d'offres public et peut se faire de gré à gré, à la discrétion du conseil de la MRC ;
- La direction générale a identifié le fournisseur invité à déposer une soumission ;
- Le responsable de l'achat a adressé une demande de soumission écrite auprès du fournisseur ;
- Le fournisseur a acheminé sa soumission par écrit au responsable de l'achat ;
- Le responsable de l'achat a préparé un sommaire décisionnel faisant état de la soumission reçue et de sa conformité et fait autoriser la dépense par résolution du conseil de la MRC.

Considérant            qu'une soumission de 50 623.49 \$ taxes incluses (46 225.99 \$ taxes nettes) a été produite par le Bureau d'écologie appliquée ;

Considérant            qu'en vertu de l'article 4.9 du règlement portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia, l'achat de services professionnels peut se faire de gré à gré, à la discrétion du conseil de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu ce qui suit :

1. D'accepter la soumission du Bureau d'écologie appliquée pour des services professionnels pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Matapédia au montant de 50 623.49 \$ (taxes incluses) ;
2. D'autoriser M. Steve Ouellet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs au contrat pour la fourniture de services professionnels avec le Bureau d'écologie appliquée.

Adoptée.

**5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT - AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – DÉSIGNATION DE LA DIRECTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT COMME MEMBRE DU COMITÉ SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT**

**Résolution CM 2021-005                    concernant l'autorisation de signature et la désignation de la direction du service de développement de la MRC comme membre du comité spécial d'investissement**

Considérant            que le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau programme visant à appuyer, par l'entremise des municipalités régionales de comté (MRC) et des villes, les petites et moyennes entreprises du Québec touchées par les répercussions de la COVID-19.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. De désigner la direction du service de développement de la MRC comme membre du comité spécial d'investissement pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;
2. D'autoriser le préfet et la direction du service de développement, à signer les protocoles de prêt avec les entreprises bénéficiaires d'une aide financière et tout autre document administratif requis pour l'administration du programme ;
3. D'autoriser la direction générale de la MRC et la direction du service de développement, à signer tous les documents relatifs à la gestion du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, incluant les contrats et modifications aux contrats de prêts, à négocier et signer des ententes de paiement, à conclure et signer des ententes de cession de rang sur des garanties de prêts, à procéder à une mainlevée, à entamer les procédures légales appropriées en cas de besoin et à effectuer toute opération de même nature pour assurer une gestion efficace du portefeuille d'investissement et pour réduire au minimum les pertes potentielles.

Adoptée.

**6. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES – ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

**Résolution CM 2021-006                    concernant la reddition de comptes pour les municipalités bénéficiant d'une subvention du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales**

Considérant            que le ministère des Transports a versé une compensation de 33 321 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

Considérant            que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant            que les montants affectés à l'entretien des routes locales 1 et 2 sont répartis ainsi :

- Entretien d'été : 24 622.53 \$
- Entretien d'hiver : 78 700.09 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que la MRC de La Matapédia informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée.

**7. ÉCOCENTRES**

**7.1 Modification de la résolution numéro CM 2020-196 concernant l'acquisition du lot 4 064 967, cadastre du Québec - Écocentre d'Amqui (projeté)**

**Résolution CM 2021-007                    concernant l'acquisition du lot 4 064 967, cadastre du Québec - Écocentre d'Amqui (projeté)**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. D'abroger la résolution numéro CM 2020-196 ;
2. D'autoriser l'acquisition du lot 4 064 967, cadastre du Québec, conformément aux modalités contenues dans l'offre d'achat conclue avec le propriétaire en décembre 2019 ; ce terrain est visé pour la localisation de l'écocentre d'Amqui ;

3. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Steve Ouellet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents requis par cette acquisition.

Adoptée.

**7.2 Modification de la résolution numéro CM 2020-197 concernant l'acquisition d'une partie du lot 4 810 916, cadastre du Québec, occupée par l'écocentre de Causapscal**

**Résolution CM 2021-008 concernant l'acquisition du lot 6 402 152, cadastre du Québec – Écocentre de Causapscal**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu :

1. D'abroger la résolution numéro CM 2020-197 ;
2. D'autoriser l'acquisition du lot 6 402 152, cadastre du Québec, occupé par l'écocentre de Causapscal pour la somme de 30 000 \$ ;
3. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Steve Ouellet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents requis par cette acquisition.

Adoptée.

**8. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN**

**8.1 Parc éolien Vents-du-Kempt - Partage des contributions volontaires sur TPI**

**Résolution CM 2021-009 concernant le partage des contributions volontaires 2020 - Parc éolien vents du Kempt**

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'approuver le partage et d'autoriser le versement des contributions volontaires perçues par la MRC de La Matapédia pour les éoliennes du parc éolien Vents du Kempt situées sur les terres publiques intramunicipales (TPI) selon les modalités de partage établies dans l'entente conclue entre les municipalités et la MRC. Les municipalités de la MRC ont droit à une somme de 666.46 \$ chacune, sauf la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie qui reçoit une somme directement du promoteur du parc éolien.

Adoptée.

**8.2 Partage et paiement des distributions reçues de la Régie de l'énergie du BSL**

**Résolution CM 2021-010 concernant le partage et le paiement des distributions reçues de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent**

Sur proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'autoriser le partage et le paiement aux municipalités participantes du deuxième versement des distributions provenant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice financier 2020 comme suit :

Municipalités : 199 794 \$ (voir tableau pour la répartition par municipalités)  
MRC (Redevances territoriales) : 206 \$  
Total : 200 000 \$

Parcs éoliens communautaires du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)						
Partage des distributions nettes versées à la MRC de La Matapédia par la Régie de l'énergie du Bas-St-Laurent provenant des revenus d'exploitation des parc éoliens (règlements N° 2019-07, 2014-01, 2013-12 et 2013-06)						
Distributions - Deuxième versement - Décembre 2020						
Municipalité	RFU 2020	Proportion de la RFU totale	Décision des municipalités participation ou retrait	RFU des municipalités participantes 2020	Proportion de la RFU des municipalités participantes 2020	Montant net des distributions aux municipalités participantes 2020 (2ième versement)
1	2	3	4	5	6	7
Ste-Marguerite	11 835 887 \$	0,82859%	participation	11 835 887 \$	0,88568%	1 769,54 \$
Ste-Florence	22 023 048 \$	1,54176%	participation	22 023 048 \$	1,64799%	3 292,58 \$
Albertville	21 678 937 \$	1,51767%	participation	21 678 937 \$	1,62224%	3 241,14 \$
St-Léon-le-Grand	65 701 238 \$	4,59952%	participation	65 701 238 \$	4,91644%	9 822,75 \$
Lac-Humqui	34 116 386 \$	2,38837%	participation	34 116 386 \$	2,55294%	5 100,62 \$
Ste-Irène	50 120 667 \$	3,50878%	participation	50 120 667 \$	3,75054%	7 493,36 \$
Lac-au-Saumon	81 796 510 \$	5,72629%	participation	81 796 510 \$	6,12085%	12 229,09 \$
St-Alexandre-des-Lacs	20 989 320 \$	1,46939%	participation	20 989 320 \$	1,57064%	3 138,04 \$
St-Tharcisius	26 839 254 \$	1,87892%	participation	26 839 254 \$	2,00839%	4 012,64 \$
St-Vianney	32 608 783 \$	2,28283%	participation	32 608 783 \$	2,44012%	4 875,22 \$
Val-Brillant	86 827 950 \$	6,07853%	participation	86 827 950 \$	6,49736%	12 981,33 \$
Sayabec	142 707 582 \$	9,99047%	participation	142 707 582 \$	10,67884%	21 335,69 \$
St-Cléophas	22 614 420 \$	1,58316%	<b>Retrait</b>	- \$	0,00000%	- \$
St-Moïse	37 665 140 \$	2,63681%	<b>Retrait + fin</b>			
			<b>retrait ( -10%)</b>	33 898 626 \$	2,53664%	5 068,06 \$
St-Noël	19 454 005 \$	1,36191%	participation	19 454 005 \$	1,45575%	2 908,50 \$
St-Damase	31 882 106 \$	2,23196%	participation	31 882 106 \$	2,38575%	4 766,58 \$
TNO	65 697 911 \$	4,59929%	<b>Retrait</b>		0,00000%	- \$
Causapscal	136 127 709 \$	9,52984%	participation	136 127 709 \$	10,18647%	20 351,95 \$
Amqui	517 750 238 \$	36,24593%	participation	517 750 238 \$	38,74337%	77 406,93 \$
Ligne de vérification	1 428 437 091 \$	100%		1 336 358 246 \$	100,00%	199 794 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>1 428 437 091 \$</b>	<b>100%</b>		<b>1 336 358 246 \$</b>	<b>100%</b>	<b>199 794 \$</b>
			Montant à percevoir de la Régie BSL 2ième versement dec. 2020			200 000 \$
			Moins les redevances territoriales (non distribuables)			206 \$
			Montant à verser au fonds mesures soutien au développement			
			Honoraires de gestions MRC			
			Montant net à distribuer aux municipalités			199 794 \$

Adoptée.

**9. AUTORISATION DE DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CM 2020-275**

**Résolution CM 2021-011 concernant le Programme d'aide d'urgence au transport collectif**

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. D'abroger la résolution numéro CM 2020-275 ;
2. D'approuver le plan de rétablissement et d'optimisation des ressources de même que le budget 2020 de Transport la Caravelle dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif du ministère des Transports du Québec ;
3. D'autoriser le dépôt d'une demande au dit programme ;
4. D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour le dépôt de la demande au programme et à les transmettre au ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

**10. PROJET CADETS 2021 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ADOPTION DE L'ENTENTE ET DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE**

**Résolution CM 2021-012 concernant l'adoption de l'entente et la désignation d'un signataire pour l'entente avec la Sûreté du Québec et la Ville d'Amqui concernant le projet Cadets 2021 de la Sûreté du Québec**

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia a prévu à son budget 2021 un montant de 5 000 \$ représentant sa contribution au projet de Cadets policiers de la Sûreté du Québec pour l'été 2021 ;

Considérant que le conseil de la MRC a pris connaissance et qu'il est en accord avec les clauses prévues à l'entente pour la mise en œuvre du projet pour l'année 2021.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. André Fournier, il est résolu :

1. D'approuver les termes de l'entente pour le projet Cadets 2021 de la Sûreté du Québec ;
2. De désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, à titre de signataire de l'entente avec la Sûreté du Québec et la Ville d'Amqui pour la mise en œuvre du projet de Cadets policiers pour la saison estivale 2021.

Adoptée.

**11. VÉLOROUTE DESJARDINS - RAPPORT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2020 – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE L'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU MTQ – DEMANDE DE FINANCEMENT AU MTQ RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN 2021**

**Résolution CM 2021-013 concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2020 et demande de versement du solde de l'aide financière**

Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006 ;

Considérant qu'en juillet 2019, le ministère des Transports du Québec a procédé au lancement du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » qui sera en vigueur lors des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ;

Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du dossier de la Route verte ;

Considérant que le 23 janvier 2020, la MRC de La Matapédia a déposé auprès du ministère des Transports du Québec, une demande de subvention de 37 679,00 \$ dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements », relativement à l'année financière 2020-2021, afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien du tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2020 ;

Considérant que le 30 juin 2020, le ministère des Transports du Québec confirmait l'octroi à la MRC de La Matapédia de l'aide financière de 37 679,00 \$ demandée en janvier 2020 dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements pour l'année financière 2020-2021;

Considérant que le 9 septembre 2020, la MRC de La Matapédia transférait à la Véloroute Desjardins de La Matapédia le premier versement de l'aide financière de 37 679,00 \$ accordée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements pour l'année financière 2020-2021, soit un montant de 30 143,00 \$ ;

Considérant que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2020, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 79 408,37 \$.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte réalisé au cours de l'année 2020, au montant de 79 408,37 \$, et de demander au ministère des Transports du Québec, le versement du solde non-reçu de l'aide financière accordée dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements* pour l'année financière 2020-2021, soit un montant de 7 536,00 \$.

Adoptée.

**Résolution CM 2021-014**      **concernant une demande de financement dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements »**

Considérant qu'au cours de l'année 2021, la Véloroute Desjardins de La Matapédia, organisme mandaté par la MRC de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, compte réaliser des travaux d'entretien dudit tronçon matapédien de la Route verte pour un montant évalué à 75 575 \$ ;

Considérant que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la présente demande est de 49,3 kilomètres ;

Considérant que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal ;

Considérant que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs ;

Considérant l'existence du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » du ministère des Transports du Québec pouvant financer la réalisation d'un projet jusqu'à hauteur de 50 % des coûts admissibles audit programme et qui sera en vigueur lors des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ;

Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports du Québec au niveau du dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de procéder au dépôt d'une demande de financement d'un montant de 37 788 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » au niveau de l'année financière 2021-2022, et ce en vue d'être en mesure de procéder, au cours de l'année 2021, à des travaux d'entretien de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte.

Adoptée.

**12.      CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2020-11-04 : Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications
- 2020-12-14 : Municipalité de Lac-au-Saumon
- 2021-01-14 : Mme Kristina Michaud, députée d'Avignon-Mitis-Matane-Matapédia

**13.      PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Une invitation à la population a été publiée sur la page facebook de la MRC pour adresser des questions au conseil de la MRC. Aucune question n'a été adressée au conseil de la MRC.

**14.      AUTRES SUJETS**

**14.1      Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 3 février 2021 à 19h30**

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine rencontre de travail le mercredi 3 février à compter de 19h30 par visioconférence.

**15.      LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution CM 2021-015      concernant la levée de la séance ordinaire du 20 janvier 2021**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de lever la séance à 20h20.

Adoptée.